



## résiliation d'un contrat militaire

Par flores, le 17/12/2008 à 18:05

bonjour, je suis sous-officier spécialité maintenance avionique (spécialité déficitaire) dans l'armée de terre et j'ai 7ans et demi de service.

mai 2001:signature du 1er contrat de 5 ans

mai 2006:signature du 2ème contrat de 5 ans

je viens d'interrompre récemment ma formation en cours de 2ème niveau (brevet supérieur de technicien de l'armée de terre) avant la réussite car j'ai un lien au service de 5 ans une fois réussi. je souhaite avoir une vie de famille maintenant.

je souhaite résilier le contrat à tout moment, car je vais bientôt avoir une opportunité d'intégrer la sécurité civile ou eurocopter en tant que technicien avionique sur hélicoptère. Dans la sécurité civile on rentre dans un 1er temps avec un CDD de 3ans puis un deuxième de 3ans avant d'être en CDI. Est ce qu'avec une promesse d'embauche je pourrai résilier mon contrat? y a t'il un préavis? car lors de l'entretien ça peut être délicat. Serait il possible d'avoir des textes, article de loi. auquel je peux m'appuyer dessus lors de mes compte rendu lorsque le moment sera venu?

merci beaucoup d'avance